

COMMUNE DE BLAISE SOUS ARZILLIERES

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 19 Octobre 2023**

**Membres présents** : Jacques FORTIN – Patrice DELABORDE – Claude RAGUENET - Mickaël ARNOULD - Stéphane GEORGE- GRANDJEAN Pierre-HEITZMANN Franck

**Excusés** : Jimmy BERTON  
Fabrice CHAMPION donne son pouvoir à Mr Jacques FORTIN

**Absents** : Amélie JACQUEMIN

Secrétaire de séance : Stéphane GEORGE

Ouverture de la séance à 19h00

Le Conseil Municipal adopte, le compte-rendu de la séance en date du 9 JUIN 2023.

**1- DELIBERATION POUR LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LE SIEM**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.232-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

La durée d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

Pour l'article 204182 ORGANISMES PUBLICS DIVERS Bâtiments et installations la durée d'amortissement est de 15 ans.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé à compter de la date d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil après en avoir délibéré  
ADOpte à l'unanimité le principe de l'amortissement au prorata temporis  
FIXE la durée d'amortissements de **15 ans**

**2- DON POUR L'EGLISE DE DROSNAÏ**

La commune a été sollicité pour participer à la reconstitution de l'Eglise de DROSNAÏ via l'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE DROSNAÏ. Il a été demandé une subvention minimum de 100€

Le Conseil après en avoir délibéré  
ACCEPTÉ à l'unanimité le principe et **FIXE** la subvention à **200€**

**3- TRAVAUX DE TOITURE POUR L'AVANCEE DE LA SALLE DES FETES ET  
POUR LE GARAGE DU LOGEMENT COMMUNAL**

Mr le Maire expose les devis qu'il a reçu en mairie c'est-à-dire  
EIRL LUGNIER Mathieu d'un montant de 13 040.12€  
SARL LARDIN-BUTEUX d'un montant de 17 023.21  
ARTISAN PACHE d'un montant de 13 810.50€

Le Conseil après en avoir délibéré  
DECIDE de reporter cette décision faute d'information. Les devis seront envoyés à chaque conseillers par mail afin de pouvoir étudier et sera délibéré lors de la prochaine réunion.

### **-5 LOYER 2024**

Mr le Maire expose au conseil municipal que suite à la forte augmentation des loyers en 2023 et l'augmentation du cout de la vie, il serait judicieux de ne pas augmenter les loyers pour 2024 afin de garder les locataires.

Le Conseil après en avoir délibéré  
DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers 2024

### **-6 ADHESION AU TSUR**

Mr le maire expose les conditions du TSUR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 5211 et suivant et notamment L. 5211-19,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 52-2023-04-00065 du 7 avril 2023 portant création du Syndicat Mixte Fermé Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est

Vu le courrier du 10 mai 2023 cossigné des présidents de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, de la Communauté d'Agglomération Saint Dizier, Der et Blaise, de la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der, de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Vallée de la Saulx, de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der, de la Communauté de Communes Porte de Meuse, de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville,

Le conseil municipal de la Commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande à ce que la commune de BLAISE SOUS ARZILLIERES quitte le Syndicat Mixte Fermé Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est
- Donne tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécuter la présente.

### **-7 ARBRES DE NOEL**

A l'unanimité le conseil municipal a décidé d'attribuer la somme de 25€ par enfants pour le cadeau de Noel des enfants de moins de onze ans et d'attribuer un colis d'environ 20€ pour une personne seule et 40€ pour un couple pour les anciens âgés de plus de 70 ans.

La remise des cadeaux auront lieu le dimanche 17 décembre dans la salle des fêtes .

### **-8 QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire annonce que les panneaux de signalisation ont été commandés et on devrait les recevoir dans les prochains jours.

Mr le maire annonce qu'il serait intéressant aux vues de la circulation dans l'Avenue de l'Europe de mettre des feux verts de récompense  
A l'unanimité le conseil trouve que cela est une bonne idée.  
Mr Le Maire va se renseigner afin de monter un dossier

Mr le Maire annonce que le terrain à vendre est suspendue à cause d'une interdiction de construire à cause de la station d'épuration.

Pierre GRANDJEAN demande que l'on mette un garde-corps au cimetière car il trouve que cela est dangereux.  
Mr Le Maire va faire une demande de devis.

Patrice DELABORDE demande que l'éclairage public dans la nuit du samedi au dimanche reste allumer et les conseillers aimeraient que la fermeture soit repoussée à 22h30  
Mr Le Maire va interroger le SIEM.

Claude RAGUENET demande s'il est possible de rattacher un employé communal de la communauté de commune à la commune de Blaise pour effectuer l'entretien dans la commune  
Après en avoir longuement délibérer le conseil municipal décide de continuer que les entretiens soit fait par la structure Partage Travail

Franck HEITZMANN demande des informations sur l'antenne, Mr DELABORDE Patrice lui annonce que c'est pour les éoliennes des Rivières Henrueil.

Fin de séance 21h15

Mr le Maire



Les conseillers municipaux,

